

Compte rendu succinct de la commission sportive Voile légère 22 du 20/03/2013

Présents : Ronan Le Goff (Responsable commission- Pôle Nautique Sud Goëlo), Patrice Gault (BN Ile Grande), Frederic Le Goff (Loguivy Canot Club), Yvon Furet (CDV), Erwan Riou (EV Trébeurden), Thierry Ouvrard (CN Perros-Guirec), Olivier Glaziou (CN Port-Blanc), Julien Rolland (CN Pléneuf Val André), Sébastien Allard (CN Plérin), Pierre Gueutier (CN Port-Blanc), Pascal Giannantoni (Loguivy Canot Club), Thierry Le Penven (ASN Perros-Guirec).

- **Modalités d'affectation au niveau des championnats départementaux des 50 voiles optimist supplémentaires d'ails marines (prévu pour septembre 2013)**

Les coureurs du championnat Optimist D2 étant déjà tous dotés d'une voile Ailes Marines, la proposition est fournir des voiles adaptées pour les coureurs optimist D3 de façon à couvrir tous les championnats départementaux optimist, principe figurant dans notre convention de partenariat.

Après recensement des clubs impliqués ou souhaitant s'impliquer dans la D3 optimist pour la saison 2013/2014, un lot de voiles (5 ou 6 Voiles) leurs serait attribué dès le début de saison en septembre 2013. Contrairement aux dotations de voiles D2 qui conventionnent à la fois les coureurs et les clubs, la dotation D3 conventionnerait uniquement les clubs sur un engagement à maintenir un groupe D3 en activité (entraînements +participations aux régates) durant la mise à disposition du matériel. Ces voiles auraient un usage exclusivement compétitif sans possibilité de les utiliser en loisir ou sur des stages d'été.

Le cahier des charges proposé pour ces voiles est le suivant :

- Voile à fourreau
- lattée
- prise de ris
- bordure à garcettes
- Numéro de voile 1 à 50 ou plus selon le nombre de voiles
- Marquage « Ailes Marines »

Un appel d'offre sera réalisé auprès des différents fournisseurs sur différentes quantités (50-60-70-80) et en fonction des réponses et de l'enveloppe budgétaire disponible nous définirons les quantités à commander.

Par ailleurs nous avons rappelé le fonctionnement des affectations de voiles D2. A l'issue de la saison 2013 fin août, la réaffectation ou le renouvellement d'affectations des voiles sera effectuées pour la période septembre 2013 à fin août 2014 selon le principe suivant :

Les 20 optimists du Conseil Général ainsi que les voiles associées seront attribuées en fonction des critères habituels (Coureurs ayant déjà un bateau CG : être encore benjamin c'est-à-dire année naissance 2003 ou plus, coureurs ne disposant pas de bateau : passer de D3 à D2 benjamin ou être en 2^{ème} année benjamin D2 sans bateau CG). En dehors de l'âge il y a bien sûr le critère de performance sportive et celui d'engagement sur un programme sportif.

Pour tous les autres coureurs : être inscrit au championnat D2 (Cela suppose de définir le projet des coureurs (D2 ou performance) dès septembre.

- **Rappel des règles d'affectation des optimists et lasers « ailes marines » pour septembre (public performance D1)**

-

- **Modalités d'affectation des optimists:** Une convention annuelle tripartite avec possibilité de renouvellement suite à une évaluation, sera signée entre le CDV, les clubs destinataires et les coureurs concernées au sein de chaque club. Cette convention fera apparaître l'engagement à participer à un programme sportif évalué en fin de saison (Le détail du programme figurera dans la convention). La période d'affectation s'étendra de début septembre à fin août ce qui suppose de bien identifier les coureurs ayant un objectif performance dès l'été. Le critère d'affectation sera le classement général du Championnat départemental benjamin (printemps 2013) en prenant les dix premiers benjamins accédant à la catégorie minime performance (D1). A défaut de pouvoir affecter les 10 coques à des benjamins accédant au niveau performance minime (Pas suffisamment de coureurs à ce niveau ou projet non confirmé à l'issue de l'automne), le

complément d'affectation pourra se faire à la fin de l'automne sur la base du classement minime (championnat d'automne)

- **Modalités d'affectation des Lasers :** Une convention annuelle tripartite avec possibilité de renouvellement suite à une évaluation, sera signée entre le CDV, les clubs destinataires et les coureurs concernées au sein de chaque club. Cette convention fera apparaître l'engagement à participer à un programme sportif évalué en fin de saison (Le détail du programme figurera dans la convention).. La période d'affectation s'étendra de début septembre à fin août ce qui suppose de bien identifier les coureurs dès l'été. Le critère d'affectation pour les coureurs accédant à la série laser sera le classement général du Championnat de France espoirs minimes optimist (2013 ou précédent) et pour les autres coureurs l'appartenance au CER.

Une première convention a été signée pour la période mars à août 2013 avec Loic Queyroux qui est le seul coureur Laser figurant dans le CER cette année. Les autres bateaux seront affectés fin août 2013.

Par ailleurs en fonction du budget disponible le matériel laser sera peut-être complété par l'achat de tauds (dessus-dessous), d'une housse safran/dérive et d'une remorque de mise à l'eau.

- **Point sur le collectif d'entraîneur par série (mutualisation éventuelle)**

Pour un bon fonctionnement et de façon à gagner en efficacité, lors de la prochaine commission sportive de juin nous recenserons par club les entraîneurs prévus pour la saison 2013/2014 afin constituer des collectifs d'entraîneurs par série.

- **Programme des minis stages d'automne (mise en place de mini stage par bassin)**

- **Optimist :**

Nous avons déjà deux stages départementaux programmés à l'automne en Internat, un stage D2/performance les 29-30-31 août à l'île Grande sur lequel nous procéderons aux affectations de matériel et un 2^{ème} stage D3/D2/perf les 28-29-30 octobre 2013 à l'île Grande.

Il est proposé compte tenu du calendrier des régates et des stages déjà programmés de créer des minis-stages en fonction des besoins par bassin. La notion de bassin intervient sur les séries qui disposent d'un volume important de coureurs comme en optimist. Ces minis stages de bassin devront être déclarés au CDV 22 minimum 15 jours avant le début du stage sachant que pour les prises en charges financières (vacations entraîneurs et aides aux stagiaires) il faut impérativement qu'ils regroupent 2 clubs minimums et qu'ils se déroulent sur 2 jours.

- **Laser :**

L'automne étant réservé à l'activité départementale (pas de stages de Ligue), deux stages sont programmés : Pendant les vacances de la Toussaint les 21-22-23 octobre 2013 et les 23-24 novembre 2013 (accueil des coureurs du 35 possible). Ces deux stages se dérouleront en externat, il reste maintenant à fixer les lieux.

Pour les autres séries les stages seront définis lors de la prochaine commission sportive en fonction des effectifs déclarés par les clubs.

- **Réflexion sur la mise en place de rencontres sportives inter-clubs à partir de l'automne 2013 (Dériveur-catamaran).**

A l'image de ce qui se passe en Ille et Vilaine nous pourrions mettre en place des rencontres Inter-clubs sans déplacements de bateaux sous la forme de match ne prenant en compte que le classement club (A chaque match 1 club gagnant/1 club perdant). A l'issue des différentes rencontres (tous les clubs d'un même bassin doivent se rencontrer), nous pourrions éditer un classement des clubs. Les règles d'un match resteraient à l'initiative des clubs concernés par le match (choix du bateau, nb d'équipes de chaque club à se rencontrer, par poule ou en flotte,...), la seule obligation étant de faire remonter le résultat du match au CDV avec validation des deux clubs concernés

(signature de la feuille de match). Un calendrier prévisionnel des matchs pourrait être établi sur des samedis ou des dimanches en fonction des disponibilités des clubs.

Après un tour de table voici la liste des clubs intéressés :

Bassin ouest : ASN Perros-Guirec, CN Port-Blanc, EV Trébeurden, BN Ile Grande

Bassin Est : CN Plérin, Pôle Nautique Sud Goëlo, CN Pléneuf, CN St Cast

A titre d'exemple voici en annexe les documents utilisés par le CDV 35.

- **Questions diverses**

- **D3** : Il est signalé notamment dans le bassin ouest que les régates organisées cet automne en D3 n'étaient pas adaptées au niveau des coureurs D3 débutants. Il est important de rappeler que nous avons défini une progressivité dans la difficulté des parcours sur la saison D3 (plus facile à l'automne avec une possibilité d'accompagnement des entraîneurs au niveau des coureurs pendant la régate). De plus, de l'avis général de la commission il ne paraît pas intéressant de maintenir une finale départementale D3 à l'automne par rapport au niveau général des coureurs. En conséquence il est décidé de transformer la finale départementale D3 prévue le 23 novembre 2013 à Plérin en régate de bassin Est et de créer une nouvelle régate D3 bassin Ouest le 23 novembre à Loguivy.
- **Entraîneurs bénévoles** : De plus en plus de clubs ont recours à des entraîneurs bénévoles pour encadrer les stages sportifs et le dispositif actuel notamment au niveau des aides du Conseil Général ne permet pas de les valoriser. Il est proposé d'étudier les possibilités d'accompagnement (matériel ou financier) des clubs dont les bénévoles s'impliquent dans l'encadrement du suivi départemental. Il faut tout de même rappeler que tous les clubs peuvent déjà bénéficier des aides en matériel (Opti du Conseil Général et maintenant du matériel CDV22/Ailes Marines).
- Thierry Ouvrard évoque le souci de l'organisation de régate les samedis au niveau des championnats de printemps et de l'association D3/D2. Il est rappelé que lors de la commission sportive de septembre 2012 dédiée à l'élaboration du calendrier sportif, les clubs avaient validé à une très large majorité la reconduction de cette organisation sportive qui avait donné entière satisfaction en 2012.